



ARRETE DU MAIRE
REPLACEMENT CHAMBRE TELECOM
18-20 rue de Fontrouet

N°2024-T020

Le Maire de la Commune de SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE,

Vu le code de la route et notamment ses articles R 411-8 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils généraux et des Maires), et R 411-25 (signalisation),

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2213-1 à L 2213-3,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992,

Considérant la demande du 27 juin 2024 par l'entreprise DA solutions d'entreprendre des travaux de remplacement chambre telecom en face du 18-20 rue de Fontrouet du 8 juillet 2024 pendant une durée de quinze jours.

ARRETE :

Article 1 : La circulation sera faite par alternat à l'aide de panneaux B15/C18 du 8 juillet 2024 pendant une durée de quinze jours en face du 18-20 rue Fontrouet de 8 heures à 18 heures. Le stationnement et le dépassement seront interdits pendant la durée des travaux. La vitesse sera limitée à 50 Km/h.

Article 2 : La pose et la dépose de la signalisation seront à la charge de l'Entreprise DA solutions. La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de 2 mois à compter à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours gracieux auprès du Maire ou contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac - CS 80541 - 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 : Monsieur le Maire,

Monsieur le Commandant de Gendarmerie,

DA solutions

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera affiché sur les lieux des travaux et dont ampliation leur sera adressée.

Fait à Saint-Nazaire-sur-Charente,

Le 28 juin 2024.

Le Maire,

Sylvain GAURIER

